



# ENQUÊTE PUBLIQUE

du 24 octobre au 28 novembre 2023

## Projet éolien du **Tranger**

LETTRE D'INFO N°4 · Octobre 2023

Photo d'illustration

Eolise est une société spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce au savoir-faire de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Depuis début 2019, la société Eolise travaille **au développement d'un parc éolien au nord de la commune du Tranger**, en collaboration avec des bureaux d'étude indépendants.

Nous avons **mené un travail d'information détaillé** pour vous faire **suivre l'avancée du projet** : trois lettres d'information ont été diffusées en boîtes aux lettres, une page web dédiée au projet a été mise en ligne et

une campagne de porte-à-porte a été menée, pour vous présenter le projet et répondre à vos questions.

En **octobre 2023**, l'enquête publique débute. Nous vous rappelons donc, au verso, les informations principales sur le projet ainsi que ses atouts.



### HORAIRES DES PERMANENCES

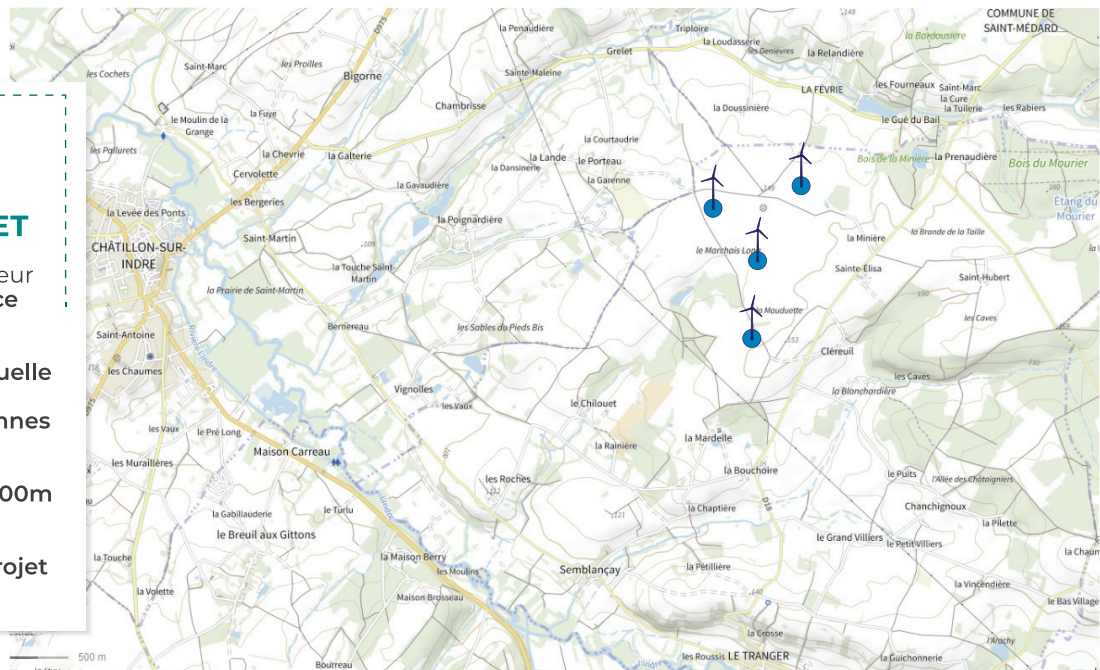
Mairie du **TRANGER** ·

- **Mardi 24 octobre**, de 9h à 12h
- **Samedi 28 octobre**, de 9h à 12h
- **Jeudi 2 novembre**, de 14h à 17h
- **Vendredi 10 novembre**, de 9h à 12h
- **Jeudi 16 novembre**, de 14h à 17h
- **Mardi 21 novembre**, de 9h à 12h
- **Mardi 28 novembre**, de 14h à 17h



### LES ATOUTS DU PROJET

- **4 éoliennes** de 200 m de hauteur totale et de **5 MW** de puissance unitaire
- Une **production électrique annuelle** qui couvre l'équivalent de la consommation de **22 800 personnes** (chauffage et eau chaude inclus).
- Un éloignement minimum de **700m des habitations**
- Une **faible emprise au sol** du projet (1,3 hectare).



Les détails du projet sont disponibles sur notre site : [www.eolise.fr/projet/le-tranger/](http://www.eolise.fr/projet/le-tranger/)

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Photomontage du parc éolien du Tranger réalisé depuis la D18 au carrefour de la Minière

**Du 24 octobre 28 novembre 2023**, les habitants, élus, commerçants, associations, etc. des communes concernées et ceux résidant dans un rayon de 6 km autour du projet sont **invités à consulter le dossier et participer à l'enquête publique**.

Pour cela, vous pouvez vous rendre **aux permanences de la commission d'enquête en mairie**. Vous pouvez également **consulter le dossier et contribuer sur internet**, sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4908>

Ou bien en envoyant un **e-mail à l'adresse : [enquete-publique-4908@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4908@registre-dematerialise.fr)**. Le Préfet rendra ensuite la décision par arrêté préfectoral début 2024.



### UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Le projet éolien du Tranger s'intègre particulièrement bien aux caractéristiques du territoire.

Situé sur les hauteurs, il bénéficie d'une exposition favorable au vent. Les éoliennes seront éloignées de plus de **700 mètres des habitations**. Le projet s'intègre dans un territoire déjà anthropisé (présence d'un parc photovoltaïque, d'un centre d'enfouissement, déchetterie, de lignes électriques). La proximité du point de raccordement électrique est également un atout pour le projet.

En fin de vie du parc, les parcelles agricoles seront remises en état après le **démantèlement complet des éoliennes** (conformément à la réglementation française).



### PRODUIRE SA PROPRE ÉNERGIE... ET EN RÉCOLTER LES FRUITS ?

L'installation d'un parc éolien permet au territoire d'être acteur de la production d'électricité.

En effet, nos modes de vie impliquent des consommations d'électricité de plus en plus importantes, qu'il faut produire localement pour améliorer notre souveraineté énergétique.

Suite au vote au Parlement de la loi d'accélération des énergies renouvelables, **les collectivités territoriales se doivent d'identifier et de proposer des zones propices au développement des énergies renouvelables**. Le parc éolien du Tranger permettra de répondre à cette nécessité.



### DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est soumise à différents impôts et **génère donc des revenus** locaux, qui bénéficient ensuite aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année environ **36 000 € pour la commune du Tranger** et environ **100 000 € pour la communauté de communes**. Ces revenus sont annuels et dureront **25 ans**.

Sur le territoire, des **emplois** seront également **pérennisés** et **créés dans différents secteurs**, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation, par exemple les emplois locaux de techniciens de maintenance des éoliennes.

### QUELLE EST LA PRODUCTION D'UNE ÉOLIENNE ?



La production d'une éolienne dépend de sa taille, de sa localisation et du vent qui en dépend, ainsi que de sa puissance, ici 5 MW.

En moyenne, une éolienne **produit de l'électricité 85% du temps** mais pas toujours au maximum de sa puissance. Les mâts de mesure de vent, qui enregistrent des données pendant plusieurs années, permettent d'avoir une estimation très précise de la production à venir.

Le parc éolien du Tranger serait le **premier du territoire** du Châtillonnais en Berry et **produirait davantage que l'ensemble de sa consommation d'électricité, tous secteurs confondus**.



### VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laure BARRANGER · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : [l.barranger@eolise.fr](mailto:l.barranger@eolise.fr)

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".